



**MAPS**

Methodology for Assessing  
Procurement Systems

# Orientations : Le climat dans la MAPS

---

2022



## INTRODUCTION

Les marchés publics sont de plus en plus considérés comme un outil essentiel pour les gouvernements dans leur travail sur le développement durable. Cela signifie que des domaines politiques qui n'étaient pas traditionnellement considérés comme pertinents pour les marchés publics ou même pour la gestion des finances publiques le deviennent de plus en plus. Ces domaines politiques comprennent la lutte contre le changement climatique, la promotion de l'égalité des sexes, la promotion d'économies socialement inclusives et bien d'autres encore.

## OBJECTIF

La présente note d'orientation traite de la question de la **lutte contre le changement climatique** dans les marchés publics et vise à aider les utilisateurs ou les utilisateurs potentiels du cadre MAPS à

## I. Pertinence des considérations climatiques dans les marchés publics

Les marchés publics constituent un outil puissant dans l'arsenal d'un gouvernement pour engendrer des changements sociétaux. Cela s'explique à la fois par le fait que le comportement du gouvernement, y compris son comportement en tant que consommateur, fixe souvent la norme pour la société dans son ensemble, et par le fait que les dépenses du gouvernement en matière de marchés publics peuvent, dans de nombreux cas, être des consommations qui font bouger le marché.

Le potentiel des marchés publics pour soutenir les objectifs sociopolitiques des gouvernements est particulièrement évident lorsqu'il s'agit de réduire les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter en général. En soi, les marchés publics contribuent de manière significative aux émissions, que ce soit par le processus d'obtention du béton et de l'acier utilisés dans la construction, des textiles et des plastiques utilisés dans l'habillement et l'équipement du secteur de la santé, des métaux de terres rares utilisés dans les ordinateurs, les serveurs et autres infrastructures électroniques, de l'acquisition de grandes flottes de transport, ou par l'acquisition de services tels que le transport pour leurs équipes et l'électricité pour leurs opérations.

En outre, les gouvernements peuvent exercer une influence considérable sur les marchés au sens large par leur comportement en matière de passation de marchés, que ce soit en étant les premiers à adopter les technologies vertes et circulaires émergentes, en fixant des normes respectueuses du climat pour les biens et services courants ou en honorant les décisions officielles d'abandon progressif par l'industrie des biens et services fortement polluants en termes de carbone.

L'intégration de considérations liées aux questions environnementales et au changement climatique dans les marchés publics est souvent appelée "marchés publics écologiques" (MPE). En effet, les gouvernements combinent souvent les questions liées à l'environnement et au changement climatique dans leurs efforts d'"écologisation" des marchés publics. En bref, les marchés publics écologiques signifient que les gouvernements achètent des biens, des services et des travaux dont l'impact sur le climat



et l'environnement tout au long de leur cycle de vie est inférieur à celui des produits qui auraient été achetés autrement. En tant que tels, les marchés publics écologiques visent à remplacer certains types de consommation par des alternatives plus respectueuses du climat, de l'environnement et, en fin de compte, des utilisateurs finaux.

Cependant, les gouvernements peuvent également mettre les marchés publics au service de la lutte contre le changement climatique :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre en s'efforçant de réduire la consommation par la gestion de la demande et l'optimisation énergétique, et en orientant la consommation vers des technologies émergentes, innovantes, vertes et circulaires (récupération et réutilisation).
- Accroître la résilience des groupes cibles face aux risques climatiques physiques et aux catastrophes qui en découlent grâce à des produits et des services adaptés au climat.
- Identifier un produit spécifique respectueux du climat (à faible teneur en carbone ou neutre en carbone).

En tant que tels, les gouvernements peuvent tirer de nombreux avantages en déployant leurs activités de marchés publics de manière stratégique en vue d'atténuer le changement climatique et d'encourager l'action environnementale<sup>1</sup>. Les marchés publics écologiques peuvent

- Être un moteur majeur de l'innovation, en incitant l'industrie à réduire son empreinte écologique et carbone et à développer des produits respectueux du climat et de l'économie circulaire.
- Les autorités publiques peuvent réaliser des économies financières, en particulier si l'on prend en compte l'ensemble des coûts du cycle de vie d'un contrat plutôt que le seul prix d'achat.
- Peut permettre aux gouvernements de relever des défis en constante évolution, par exemple en préservant les services écosystémiques, en promouvant des modes de développement à faible intensité de carbone et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en améliorant les normes pour mieux s'adapter au changement climatique (par exemple, les normes de construction), ou en s'orientant vers une économie circulaire.
- Contribuer à la mise en œuvre de politiques et de stratégies vertes et climatiques

## II. Le changement climatique en tant que question centrale de durabilité dans la MAPS

Dans le cadre de la MAPS, la durabilité est définie comme un processus tridimensionnel par lequel les organisations répondent à leurs besoins en matière de biens, de services, de travaux et de services publics de manière à optimiser les ressources sur l'ensemble du cycle de vie en générant des avantages non seulement pour l'organisation, mais aussi pour la société et l'économie, tout en réduisant au minimum les dommages causés à l'environnement. À ce titre, les trois dimensions de la durabilité sont : économique, sociale et environnementale.

Le changement climatique est principalement perçu comme relevant de la dimension environnementale de la durabilité. Toutefois, comme nous l'avons souligné plus haut, l'intégration de considérations sur le changement climatique dans les marchés publics peut également favoriser le développement

---

<sup>1</sup> OCDE, *Marchés publics écologiques*, 2022.



économique durable. En outre, les marchés publics respectueux du climat sont également susceptibles d'avoir un impact positif sur la dimension sociale, car il est bien connu que les effets négatifs du changement climatique frappent plus durement les groupes déjà défavorisés.

Du point de vue des objectifs de développement durable (ODD), MAPS est directement lié à deux d'entre eux :

- Objectif de l'ODD 12.7 : "Promouvoir des pratiques de passation des marchés publics qui soient durables, conformément aux politiques et priorités nationales"
- Objectif de l'ODD 16.6 : "Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux"

Cependant, les marchés publics sont indirectement essentiels pour de nombreux autres ODD. La santé et le bien-être, l'éducation de qualité, l'énergie propre, les systèmes alimentaires et les infrastructures, pour ne citer que quelques-uns des ODD, dépendent tous des marchés publics pour réaliser les objectifs dans la pratique.

En tant qu'outil universel permettant d'analyser les systèmes de marchés publics de manière globale, le cadre de la MAPS permet d'intégrer tout objectif politique horizontal dans l'évaluation, en fonction des besoins et des ambitions du pays en question. Dans le cas de la lutte contre le changement climatique, l'intégration se fait par le biais des considérations de durabilité dans la MAPS de base et, plus en détail, dans le module complémentaire MAPS sur les marchés publics durables (MPD).

Ainsi, bien que la MAPS n'évalue pas les résultats spécifiques au changement climatique des politiques et opérations de passation de marchés, il peut être utilisé pour évaluer comment le système de passation de marchés dans son ensemble permet et soutient les réglementations, politiques et pratiques de passation de marchés qui abordent les questions de réduction des émissions liées au changement climatique et d'économie circulaire.

Les considérations climatiques devraient être l'un des aspects que l'équipe d'évaluation devrait étudier lors de l'analyse des MPD. Le cadre principal de la MAPS comporte plusieurs sous-indicateurs directement liés aux MDP, pour lesquels des éléments de politiques et des exemples liés au climat serviraient à étayer l'évaluation, en tant qu'aspect fondamental des marchés publics écologiques :

- Le sous-indicateur 3(a), consacré exclusivement à la durabilité, évalue :
  - L'existence d'une stratégie nationale en matière de MPD
  - Le cadre juridique permet-il de prendre en compte des considérations de durabilité ?
  - Mise en place d'outils pour rendre le MPD opérationnel
- Les sous-indicateurs 9(a)-9(c) examinent si les pratiques de passation de marchés atteignent les objectifs, y compris dans un certain nombre d'aspects pertinents pour le MPD, par exemple :
  - Les critères de durabilité sont-ils utilisés de manière équilibrée ?
  - Les clauses contractuelles incluent-elles, le cas échéant, des considérations relatives au développement durable ?



### III. Le changement climatique et le module MAPS sur les marchés publics durables

Pour une analyse plus approfondie du MPD, le module supplémentaire MAPS MPD a été conçu pour être utilisé en conjonction avec une évaluation MAPS de base. Le module MPD du MAPS comporte 12 indicateurs et 29 sous-indicateurs analysant en profondeur le MPD, y compris des indicateurs quantitatifs spécifiques au MPD (6 minimums et 29 recommandés). Étant donné que les considérations liées au changement climatique font partie du concept de durabilité tel qu'il est compris dans le cadre, le MAPS MPD peut être adapté pour rechercher spécifiquement les aspects liés au changement climatique si cela correspond aux besoins et aux ambitions du pays évalué. L'équipe d'évaluation doit rendre cela explicite au stade de la planification, et donc dans la note conceptuelle, en dialogue étroit avec le comité de pilotage de l'évaluation.

D'une manière générale, pour toute évaluation MAPS, les évaluateurs doivent s'efforcer de rendre leur analyse aussi granulaire que possible. Cela permet de formuler des recommandations avec une plus grande spécificité, ce qui facilite l'action et la mise en œuvre des recommandations. Pour le MAPS MPD, cela signifie que la présence ou l'absence d'aspects particuliers de la durabilité, tels que les considérations liées au changement climatique et aux pratiques de l'économie circulaire, est une partie importante de l'évaluation, car elle permet d'adapter les recommandations aux forces et faiblesses spécifiques du pays évalué. Ceci est particulièrement important lorsque l'évaluation des marchés publics respectueux du climat est l'un des objectifs de l'évaluation.

En pratique, tous les indicateurs du module MAPS MPD peuvent permettre l'évaluation des considérations liées au changement climatique et aux pratiques et normes de l'économie verte ou circulaire. Les tableaux ci-dessous proposent des suggestions quant aux facteurs que l'équipe d'évaluation peut examiner :



<b>Pilier I - Cadre juridique, réglementaire et politique</b>		
<b>1</b>	<b>Le cadre juridique des marchés publics couvre les principes de l'achat durable</b>	
	1(a) - Couverture des critères de durabilité	Les considérations liées au changement climatique constituent une preuve importante pour le point 1.a.b. que la dimension environnementale de la durabilité est couverte.
	1(b) - Méthodes de passation des marchés	Toute politique spécifique réservant les contrats aux considérations liées au changement climatique pourrait être analysée dans le cadre de l'évaluation du point 1.b.b.
	1(c) - Règles de participation	L'application spécifique de tout critère de qualification ou d'exclusion lié au climat pourrait être analysée pour tous les critères.
	1(d) - Documentation relative à la passation des marchés et spécifications	Les critères ou spécifications liés au climat constitueraient une preuve pour le point 1.d.a.
	1(e) - Critères d'évaluation et d'attribution	Tous les attributs liés au climat et leurs quantifications pourraient être évalués pour tous les critères.
	1(f) - Gestion des contrats	Les considérations liées au changement climatique constitueraient des éléments importants pour l'évaluation du point 1.f.c.
<b>2</b>	<b>Les règlements et les outils de mise en œuvre soutiennent le MPD</b>	
	2(a) - Mise en œuvre de réglementations pour définir des processus et des procédures d'achat durable	Les réglementations spécifiques relatives aux considérations sur le changement climatique et leur fonctionnement pourraient être analysées dans le cadre de l'évaluation de tous les critères.
	2(b) - Documents types pour les marchés publics durables et conditions contractuelles types	La présence de considérations liées au changement climatique dans les documents types et/ou les conditions contractuelles standard, ainsi que l'existence de clauses standard spécifiques au climat, pourraient être incluses dans l'évaluation de tous les critères.
	2(c) - Boîte à outils pour soutenir les achats durables	Les kits d'outils liés spécifiquement aux critères de faible émission de carbone et de résilience climatique peuvent faire partie d'un kit d'outils global et doivent être répertoriés comme



		preuves, même s'il n'existe pas de kit d'outils global.
	2(d) - Manuel des marchés publics durables	La présence de considérations liées au changement climatique dans le manuel est une preuve importante à inclure dans l'évaluation de tous les critères.
<b>3</b>	<b>La politique et la stratégie fournissent un cadre propice à la mise en œuvre des marchés publics durables.</b>	
	3(a) - Politique d'achats durables	Une mention explicite des considérations liées au changement climatique dans une politique générale de MPD pourrait être incluse dans l'évaluation. S'il n'existe pas de politique générale en matière de MPD, les politiques liées spécifiquement au changement climatique, telles que la stratégie des marchés publics écologiques, peuvent constituer une preuve de conformité partielle.
	3(b) - Plan d'action stratégique pour les marchés publics durables	Les plans d'action, objectifs, mesures, etc. spécifiques liés au climat peuvent constituer une preuve de conformité partielle, même en l'absence d'un plan d'action général du MPD, et constituer une preuve de conformité.
<b>Pilier II - Cadre institutionnel et capacité de gestion</b>		
<b>4</b>	<b>Les marchés publics durables sont généralisés et bien intégrés dans le système de gestion des finances publiques.</b>	
	4(a) - Législation budgétaire et procédures comptables	L'existence de cadres pour les systèmes de comptabilité liés au climat pourrait être examinée au point 4.a.b.
<b>5</b>	<b>Le pays dispose d'institutions chargées du MPD</b>	
	5(a) - Responsabilités, financement et effectifs de la fonction normative/réglementaire	Si la responsabilité du MPD général n'est pas centralisée et qu'il existe une ou plusieurs institutions responsables des considérations liées au changement climatique et aux pratiques et dépenses d'économie circulaire dans le cadre des marchés publics, il convient de les analyser.



	5(b) - Fonction de certification	La présence de certifications spécifiques au climat serait une preuve importante pour l'évaluation des points 5.b.a et 5.b.c.
<b>6</b>	<b>Les politiques et stratégies des entités adjudicatrices englobent le MPD</b>	
	6(a) - Stratégie des entités adjudicatrices en matière de marchés publics durables	L'existence de stratégies et d'initiatives spécifiques au climat au niveau de l'entité est une preuve substantielle de conformité (partielle).
	6(b) - Organisme centralisé de passation des marchés	Les considérations relatives au changement climatique formulées par tout OPC du pays constitueraient des éléments importants à inclure pour étayer l'évaluation de tous les critères.
<b>7</b>	<b>Les achats durables sont intégrés dans un système d'information efficace</b>	
	7(a) - Publication d'informations sur les marchés publics durables	La collecte et la publication d'informations relatives au climat constitueraient une preuve de conformité (partielle).
	7(b) - Utilisation de la passation de marchés en ligne pour soutenir le développement durable	La présence d'aspects liés au climat (caractéristiques, données, etc.) constituerait une preuve de conformité (partielle).
<b>8</b>	<b>Le système de passation des marchés publics dispose d'une forte capacité à développer et à accélérer le passage à des marchés publics plus durables.</b>	
	8(a) - Formation, conseil et assistance en matière de marchés publics durables	L'existence de programmes de formation et de services de conseil liés au changement climatique et/ou d'outils et de politiques de passation de marchés spécifiques au climat constituerait une preuve substantielle de conformité (partielle).
	8(b) - Suivi des achats durables	Si les considérations liées au changement climatique font explicitement partie du suivi du MPD, par exemple s'il existe des objectifs en matière d'émissions et de faibles émissions de carbone spécifiques au climat et des normes en matière de produits et de services d'économie circulaire, ces éléments pourraient être inclus en tant qu'éléments probants dans l'évaluation de l'ensemble des critères.





<b>Pilier III - Opérations de marchés publics et pratiques de marché</b>		
<b>9</b>	<b>Les pratiques d'achat durable permettent d'atteindre les objectifs fixés</b>	
	<p>9(a) - Considérations de durabilité au cours de la phase de planification</p> <p>9(b) - Considérations relatives au développement durable lors de la sélection et de la passation des marchés</p> <p>9(c) - Considérations relatives au développement durable au cours de la phase de gestion du contrat</p>	<p>La présence de considérations spécifiques au climat à tous les stades peut être mise en évidence dans l'analyse de l'échantillon de marchés publics (dossiers) qui sont obligatoires pour l'évaluation des trois sous-indicateurs.</p>
<b>10</b>	<b>Le secteur privé contribue à un marché public plus durable</b>	
	<p>10(a) - Dialogue et partenariats entre les secteurs public et privé</p> <p>10(b) - Organisation du secteur privé et accès aux marchés publics durables</p> <p>10(c) - Secteurs clés et stratégies sectorielles pour améliorer la durabilité</p>	<p>Les considérations spécifiques au climat prises par les gouvernements dans leur engagement auprès du secteur privé, par exemple les initiatives d'engagement des secteurs traditionnellement à fortes émissions, devraient être prises en compte dans l'évaluation de tous les sous-indicateurs.</p>
<b>Pilier IV - Responsabilité, intégrité et transparence du système de passation des marchés publics</b>		
<b>11</b>	<b>La transparence et l'engagement de la société civile favorisent la durabilité des marchés publics</b>	
	<p>11(a) - La société civile soutient le développement durable dans les marchés publics</p>	<p>Les initiatives gouvernementales visant à impliquer la société civile spécifiquement sur le thème du changement climatique dans les marchés publics doivent être prises en compte dans l'évaluation, de même que les preuves montrant que le gouvernement prend en compte les contributions reçues de la société civile spécifiquement sur la résilience climatique (gestion des risques) et les questions d'atténuation du changement climatique dans les marchés publics.</p>
<b>12</b>	<b>Le pays dispose de systèmes de contrôle et d'audit efficaces qui couvrent le développement durable dans les marchés publics.</b>	



12(a) - Cadre d'audit pour les marchés publics durables	Les évaluations des normes et des meilleures pratiques en matière de changement climatique et d'économie circulaire, ou la présence de considérations liées au changement climatique dans les évaluations générales des MPD, doivent être incluses dans l'évaluation, en particulier pour le point 12.a.e.
---	--

#### IV. Exemples pratiques de considérations liées au changement climatique dans le MAPS MPD

Cette section présente quelques exemples de situations hypothétiques liées à la lutte contre le changement climatique et à la promotion de l'économie verte (marchés), ainsi que la manière dont les évaluateurs doivent appréhender ces situations lors de l'application du cadre MAPS MPD.

A. **Utilisation obligatoire de labels verts et de certifications climatiques.** Un pays a mis en œuvre une feuille de route visant à garantir que, d'ici à 2030, une série de catégories standard de biens et de services devront être dotées d'un label écologique ou d'une certification similaire pour pouvoir être achetées par les pouvoirs publics. Les considérations relatives à la décarbonisation et à l'économie circulaire sont incluses dans les normes de label écologique qui sont acceptées dans la feuille de route, et tous les critères de label sont conformes à la norme ISO 14001.

Une telle politique constituerait une preuve importante pour l'évaluation des sous-indicateurs 1(a) et 1(c)-1(e) du module MAPS MPD.

B. **Un point de contact unique pour toutes les questions relatives aux marchés publics écologiques, y compris sur le changement climatique.** Un pays a mis en place un centre de connaissances centralisé responsable d'une fonction de service d'assistance qui recoupe les domaines de responsabilité typiques du gouvernement, permettant aux entités publiques d'obtenir en un seul endroit des réponses à toutes leurs questions relatives à la manière d'intégrer l'économie circulaire et les considérations de réduction des émissions dans leurs activités de passation de marchés. Le service d'assistance répond aux questions soit par ses propres moyens, soit en faisant appel aux autorités compétentes sur des sujets tels que :

- Appliquer les critères des marchés publics écologiques à des achats spécifiques, y compris ceux liés à des produits et services à faible teneur en carbone.
- Comprendre la prise en compte des normes minimales en matière de changement climatique dans le cadre juridique applicable à la passation des marchés.
- Déployer des procédures de passation de marchés agiles pour favoriser l'innovation verte de manière à intégrer des critères et des normes à faible émission de carbone et/ou résilientes au changement climatique.

Un tel centre de connaissances et une telle fonction de service d'assistance constitueraient des éléments importants pour l'évaluation du sous-indicateur 8(a) du module MPD du MAPS.



- C. **Mesurer l'impact des marchés publics sur le climat.** Un pays a développé une méthode pour calculer les réductions d'émissions de gaz à effet de serre résultant des marchés publics au niveau des catégories d'achats globales telles que la construction, les denrées alimentaires, les véhicules, les textiles, etc. Les émissions sont calculées chaque année dans le cadre du suivi général des stratégies du pays liées à son engagement de zéro net en 2050 auprès des Nations unies et à ses obligations dans le cadre de l'Accord de Paris.

Une telle méthode de mesure des émissions résultant des marchés publics et l'intégration de ces derniers dans des stratégies gouvernementales plus larges constitueraient des éléments importants pour l'évaluation des sous-indicateurs 3(a)-3(b), 7(a), 8(c) et potentiellement 10(c) dans le module MPD du MAPS.

- D. **Un partenariat stratégique pour des marchés publics écologiques.** Un pays a établi un partenariat entre les principales parties prenantes des marchés publics avec pour mission de favoriser l'intégration des considérations liées au changement climatique dans les marchés publics. Le partenariat est soutenu par un secrétariat qui publie chaque année des orientations et des bonnes pratiques, et qui contribue à la mise à jour du manuel sur les marchés publics écologiques tenu à jour par la fonction normative/réglementaire. Les participants comprennent des représentants de :
- Municipalités
  - Autorités du gouvernement central
  - L'autorité normative/réglementaire
  - Universités
  - Fédérations d'entreprises
  - Organisations de la société civile

Un tel partenariat constituerait une preuve importante dans l'évaluation des sous-indicateurs 2(d), 8(a), 10(a) et 11(a) du module MAPS MPD.

## V. Pour en savoir plus sur le changement climatique et les marchés publics

Les ressources suivantes sont précieuses pour les équipes d'évaluation ou les gouvernements qui souhaitent en savoir plus sur le déploiement des marchés publics dans la lutte contre le changement climatique :

- [Le recueil de bonnes pratiques de l'OCDE en matière de marchés publics durables.](#)
- [Le rapport de la Banque mondiale intitulé Green Public Procurement : An Overview of Countries' Green Procurement Practices.](#)
- [Le répertoire de ressources de la Commission européenne pour les marchés publics écologiques.](#)
- [Les orientations de la Commission européenne sur les marchés publics et l'économie circulaire.](#)
- [Le manuel de la Commission européenne sur l'achat vert.](#)
- [La plateforme de la Commission européenne sur les marchés publics durables.](#)
- [Le référentiel central de connaissances du Programme des Nations unies pour l'environnement sur les marchés publics durables.](#)



- [Le programme du réseau One Planet Network sur les marchés publics durables, facilité par les Nations unies.](#)
- [Document de référence de l'OCDE sur le rôle des marchés publics dans l'innovation à faible émission de carbone.](#)

